



***Conception – réalisation pour la
construction d'une unité d'injection de
biométhane sur le site de la station
d'épuration de Chambéry***

Opération n°UI19OI02

Avenant n°2 au marché F21072

ENTRE D'UNE PART

La Communauté d'agglomération **GRAND CHAMBERY**, située 106 allée des Blachères – 73026 Chambéry cedex, représentée par son Vice-Président chargé de l'eau, de l'assainissement et des eaux pluviales Monsieur Daniel ROCHAIX, dûment habilité

ET D'AUTRE PART

Le groupement d'entreprises conjoint OTV (mandataire solidaire) /MAURO SAS / EIFFAGE GENIE CIVIL / SARL LOUIS ET PERINO ARCHITECTES URBANISTES :

N° du Lot	Nom commercial et dénomination sociale, adresse de l'établissement (*), adresse électronique, numéros de téléphone et de télécopie, numéro SIRET des membres du groupement (***)	Prestations exécutées par les membres du Groupement (**)
	OTV 2-4 Avenue des Canuts – CS 70321 – 69517 Vaulx en Velin cedex Courriel : otvsud-agenceslyondonzere@veolia.com Tél. : 04 26 20 63 30 N° SIRET : 433 998 473 00600 – Code APE : 7112 B <u>Siège social :</u> OTV Immeuble L'Aquarène - 1 place Montgolfier - 94410 Saint-Maurice Cedex – France S.A.S.U au capital de 17 696 140 € - 433 998 473 RCS Créteil Siret 433 998 473 00014 - Code NAF : 7112B Code TVA Intracommunautaire : FR 30 433998473 - Tél. +33 (0)1 45 11 55 55 - Fax +33 (0)1 45 11 55 00 - www.otv.fr	GENIE EPURATOIRE
	MAURO SAS 125 rue Père-Eugène – CS10005 - 73292 La Motte-Servolex Courriel : info@mauro-btp.com Tél : 04 79 25 18 87 – Fax : 04.79.25.96.15 SIRET : 311 676 910 00012 – Code APE : 4399C N° TVA Intracommunautaire : FR 183 116 769 10	GENIE CIVIL
	EIFFAGE GENIE CIVIL Savoie 210 rue Aristide Bergès – 73490 LA RAVOIRE Siège social : 3 /7 Place de l'Europe – 78140 Vélizy-Villacoublay Courriel : Be.gauthey@eiffage.com Tél : 04.79.72.98.33 – Fax. : 04.79.72.68.52 SIRET : 352 745 749 00676 – Code APE : 4213A N° TVA Intracommunautaire : FR 45 352 745 749	VRD
	SARL LOUIS ET PERINO ARCHITECTES URBANISTE 109 Rue Yvon Morandat 73000 CHAMBERY Courriel : contact@louisetperino.com Tél : 04.79.33.00.11 – Fax : 04.79.33.02.95 SIRET : 421 549 668 00026 N° TVA Intracommunautaire : FR70 421 549 668	ARCHITECTURE

IL EST CONVENU CE QUI SUIVIT :

ARTICLE 1. CONTEXTE

Le marché de travaux notifié le 07/10/2021 au mandataire OTV a pour objet la **conception – réalisation pour la construction d’une unité d’injection de biométhane sur le site de la station d’épuration de Chambéry.**

Le marché initial est décomposé en une tranche ferme et trois tranches optionnelles :

Tranche	Montant (€HT)	Montant TVA	Montant (€TTC)
Tranche ferme (TF) – Etude et travaux liés à l’unité de valorisation du biogaz et injection du biométhane + étude liée au chauffage de la digestion et des locaux	2 543 000 €HT	508 600 €	3 051 600 €TTC
Tranche optionnelle 1 (TO1) – Travaux liés au chauffage des digesteurs via une pompe à chaleur + chauffage des locaux via une pompe à chaleur	1 010 000 €HT	202 000 €	1 212 000 €TTC
Tranche optionnelle 2 (TO2) – Travaux liés au chauffage des digesteurs via chaleur fatale de l’UVETD + chauffage des locaux via chaleur fatale de l’UVETD	313 200 €HT	62 640 €	375 840 €TTC
Tranche optionnelle 3 (TO3) – Mise en œuvre d’une ou plusieurs filières d’optimisation énergétique annexes à la filière de valorisation du biogaz prévue en TF	106 000 €HT	21 200 €	127 200 €TTC

A ce jour, la tranche ferme et la tranche optionnelle n°2 ont été affermies par ordres de service (respectivement OS n°1 du 07/10/21 modifié et réédité le 25/10/21 et OS n°2 du 14/12/21).

Le marché a fait l'objet d'un avenant n°1 notifié le 17 Mai 2022 relatif à :

- Modification n°1A - La correction du montant total TF + TO1 + TO2 + TO3 indiqué à l'article 4 de l'acte d'engagement,
- Modification n°1B – La prise en compte de travaux supplémentaires pour la TO2.

Le montant du marché a donc été modifié ainsi :

	Montant initial HT	Montant HT après avenant 1
Tranche ferme (TF) – Etude et travaux liés à l'unité de valorisation du biogaz et injection du biométhane + étude liée au chauffage de la digestion et des locaux	2 543 000,00 €	2 543 000,00 €
Tranche optionnelle 1 (TO1) – Travaux liés au chauffage des digesteurs via une pompe à chaleur + chauffage des locaux via une pompe à chaleur	1 010 000,00 €	
Tranche optionnelle 2 (TO2) – Travaux liés au chauffage des digesteurs via chaleur fatale de l'UVETD + chauffage des locaux via chaleur fatale de l'UVETD	313 200,00 €	313 200,00 €
Tranche optionnelle 3 (TO3) – Mise en œuvre d'une ou plusieurs filières d'optimisation énergétique annexes à la filière de valorisation du biogaz prévue en TF	106 000,00 €	106 000,00 €
Total HT	3 972 200,00 €	2 962 200,00 €
Montant du marché initial affermi (TF + TO2)	2 856 200,00 €	2 856 200,00 €
Montant de l'avenant n° 1		204 974,36 €
Nouveau montant du marché affermi (TF + TO2 + avenant n°1)		3 061 174,36 €
<i>Pourcentage d'augmentation du marché affermi</i>		+ 7.2 %
Nouveau montant du marché total (TF+ TO2+ TO3 + avenant n°1)		3 167 174,36 €

ARTICLE 2. OBJET DE L'AVENANT N°2

Le présent avenant a pour objet la prise en compte de travaux supplémentaires, pour un montant total de **26 954.80** €HT.

Les travaux supplémentaires ont fait l'objet des fiches de modification jointes en annexe, dont les caractéristiques principales sont reprises ci-après :

N°	Consistance	Origine	Montant
FDM02	Travaux non prévus d'EIFFAGE - Modifications diverses de VRD intégrant des moins-values suite travaux réalisés par le service des eaux	Non identifié au marché	9 575,53 €HT
FDM03	Mise en place de Capteurs CO dans le local membranes et le local compresseurs. Augmentation de la ventilation pour atteindre un taux de renouvellement de 10 vol/h Adaptation en conséquence de la puissance de chauffage	Evolution réglementaire postérieure à la signature du marché	10 250,00 €HT
FDM04	Fourniture et pose d'une fibre optique pour télécommunication propre à GRDF	Contrats de raccordement et injection GRDF, signés postérieurement au marché de travaux	6 916,92 €HT
FDM05	Créer un nouveau réseau de refoulement des condensats du pot de purge existant vers le nouveau regard de reprise des condensats. Acheminer l'ensemble des condensats dans un exutoire situé dans le local compresseur biogaz (brassage des digesteurs)	Non traité dans le marché pour les condensats produits par le biométhane + Nécessité pour les infrastructures existantes car non-conformes	8 858, 10 €HT
FDM06	Remplacement boîtes de jonction non ATEX dans le local	Non identifié au marché	1 316,33 €HT
FDM07	Augmentation de la performance acoustique des pièges à sons	Non prévu au marché mais nécessaires en cohérence avec le traitement acoustique des portes. Obligations réglementaires en termes d'urgence.	3 180,55 €HT
FDM08	Moins-values diverses - Remplacement du transpalette électrique ATEX par un transpalette manuel ATEX - Absence de fourniture d'un adoucisseur - Absence de fourniture de BAES - Moins-value suite équipement aéroréfrigérant livré abîmé - Absence de chaudronnerie relative à la boucle d'eau chaude dans le local SCDC - Fourniture d'une soufflante de secours en lieu et place du basculement automatique des soufflantes - Intégration d'équipements existants en supervision	Non nécessaire – Transpalette mécanique suffisant Adoucisseur neuf UDEP déjà en place BAES existants fonctionnels et réutilisables Equipement constaté abîmé au déchargement. Aucun impact sur les performances et la garantie du matériel SCDC a équipé la totalité du bâtiment Fonctionnement non sécuritaire dans CCTP Opportunité suite proximité – Nécessaire au process	- 17 947.43 €HT

	- Moins-value sur devis entre différentes versions de l'avenant n°1	Selon négociation avenant n°1	
FDM09	Réfection des enrobés	Epaisseur des enrobés à reprendre erronée dans le CCTP	4804.80 €HT

ARTICLE 3. PRIX DU MARCHÉ

Le montant du marché est donc modifié ainsi :

	Montant initial HT	Montant HT après avenant 1	Montant HT après avenant 2
Tranche ferme (TF) – Etude et travaux liés à l'unité de valorisation du biogaz et injection du biométhane + étude liée au chauffage de la digestion et des locaux	2 543 000,00 €	2 543 000,00 €	2 543 000,00 €
Tranche optionnelle 1 (TO1) – Travaux liés au chauffage des digesteurs via une pompe à chaleur + chauffage des locaux via une pompe à chaleur	1 010 000,00 €		
Tranche optionnelle 2 (TO2) – Travaux liés au chauffage des digesteurs via chaleur fatale de l'UVETD + chauffage des locaux via chaleur fatale de l'UVETD	313 200,00 €	313 200,00 €	313 200,00 €
Tranche optionnelle 3 (TO3) – Mise en œuvre d'une ou plusieurs filières d'optimisation énergétique annexes à la filière de valorisation du biogaz prévue en TF	106 000,00 €	106 000,00 €	106 000,00 €
Total HT	3 972 200,00 €	2 962 200,00 €	2 962 200,00 €
Montant du marché initial affermi (TF + TO2)	2 856 200,00 €	2 856 200,00 €	2 856 200,00 €
Montant de l'avenant n° 1		204 974,36 €	
Montant de l'avenant n° 2			26 954.80 €HT
Nouveau montant du marché affermi (TF + TO2 + avenant n°1) <i>Pourcentage d'augmentation du marché affermi</i>		3 061 174,36 € + 7.2 %	
Nouveau montant du marché affermi (TF + TO2 + avenant n°1+ avenant n°2) <i>Pourcentage d'augmentation du marché affermi</i>			3 088 129.16 €HT + 8.1%
Nouveau montant du marché total (TF+ TO2+ TO3 + avenant n°1)		3 167 174,36 €	
Nouveau montant du marché total (TF+ TO2+ TO3 + avenant n°1 + avenant n°2)			3 194 129,16 €HT

Le montant de l'avenant n°2 est décomposé comme suit entre les membres du groupement :

		OTV	MAURO	EIFPAGE	LOUIS & PERINO
FDM02	Travaux supplémentaires Eiffage	870.5 €HT		8705.03 €HT	
FDM03	Capteurs CO	10 250 €HT			
FDM04	Fibre GRDF	4 682.98 €HT		2 233.94 €HT	
FDM05	Condensats	6 237 €HT	750.00 €HT	1 871.10 €HT	
FDM06	BJ ATEX	1 316.33 €HT			
FDM07	Pièges à sons	3 180.55 €HT			
FDM08	Moins-values	-15 997.43 €HT		-1 950 €HT	
FDM09	Surépaisseur des enrobés	436.80 €HT		4368.00 €HT	
TOTAL		10 976.73 €HT	750.00 €HT	15 228.07 €HT	0 €HT

Soit :

	Avenant n°2		
	Tranche Ferme (€HT)	Tranche Optionnelle 2 (€HT)	TOTAL (€HT)
OTV	10 976.73 €HT	0 €HT	10 976.73 €HT
MAURO	750,00 €HT	0 €HT	750,00 €HT
EIFPAGE	15 228.07 €HT	0 €HT	15 228.07 €HT
LOUIS & PERINO	0 €HT	0 €HT	0 €HT

ARTICLE 4. AUTRES CLAUSES

Toutes les clauses du marché non modifiées par le présent avenant demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Fait à Chambéry, le 01 Décembre 2022

Pour le titulaire du marché

OTV, le Directeur d'Agence

M. Thierry GOURDANT

Pour Grand Chambéry

Le Vice-Président chargé de l'eau, de l'assainissement et des eaux pluviales

M. Daniel ROCHAIX